

La Bachellerie



REVUE D'INFORMATIONS MUNICIPALES

JUILLET 2020 – N°108

LE MOT DU MAIRE

Je voudrais remercier les Bachelières et les Bacheliers qui m'ont fait confiance pour ce 5^{ème} mandat consécutif. L'équipe, que vous avez élue pour six ans, vous remercie de lui avoir confié la gestion de notre commune.

Comme je vous l'ai proposé lors de la campagne électorale, je continuerai avec mon Conseil Municipal à vous servir pour le bien être de chacun et l'avenir de La Bachellerie. Il faut poursuivre les investissements indispensables pour que notre village continue à être attractif, dynamique et que de nouveaux habitants choisissent La Bachellerie pour s'y installer, aussi bien jeunes que retraités.

Nos services de proximité, confortés depuis plusieurs années, et notre situation géographique (au carrefour de l'intercommunalité et de notre échangeur autoroutier) sont des atouts indispensables.

Malgré les difficultés de tous les jours dans la gestion municipale, l'optimisme doit faire partie de notre état d'esprit à tous. Certes, la société dans laquelle nous vivons est malmenée par le repli sur soi, l'égoïsme, l'intolérance voire la violence mais c'est à chacun d'entre nous de faire en sorte que les jours, les mois, les années à venir, soient pour tous porteurs d'espoir, de travail, de bonheur, d'entraide et de convivialité.

En ce sens, la crise sanitaire que nous avons traversée nous a montré que la solidarité n'était pas un vain mot à La Bachellerie. Pendant le confinement, nous avons pu compter sur la mobilisation de tous les professionnels de santé de notre commune, mais également sur nos commerçants, artisans et producteurs qui se sont organisés pour continuer à vous servir. De nombreux bénévoles ont spontanément proposé leur aide, par exemple pour faire des courses pour les personnes isolées. C'est également dans cet esprit qu'une dizaine de couturières ont généreusement réalisé plusieurs centaines de masques en quelques jours.

Je me félicite de cette mobilisation et je les remercie tous du fond du cœur. J'en profite pour remercier également les membres du conseil municipal sortant sur qui se sont investis tout au long de cette crise.

Mon objectif pour les six ans à venir :

- Favoriser le lien social en encourageant la vie associative à se développer et à offrir des manifestations aussi diverses que possible.
- Soutenir notre école qui occupera toujours une place importante (attractivité = jeunes couples = enfants scolarisés). D'ailleurs, pour la rentrée 2020, nos effectifs sont en légère augmentation et nous allons fournir plus de la moitié des effectifs du RPI.
- Soutenir nos commerçants, nos artisans et nos professionnels paramédicaux.
- Axer nos investissements dans une optique de transition et de rénovation énergétique :
 - o En collaboration avec le SDE, une étude d'économie d'énergie de nos bâtiments communaux sera menée, ainsi qu'une étude de faisabilité de toitures photovoltaïques sur certains bâtiments (qui ont déjà été recensés) qui sera engagée dès la rentrée.
 - o La rénovation de l'éclairage public, en particulier dans les villages, Rue LAFARGE et La Mule Blanche, fera l'objet d'une programmation pluriannuelle.
- Optimiser nos services municipaux grâce aux nouvelles technologies du numérique :
 - o Informatisation et protection des données plus performantes
 - o Possibilité de visioconférence (une salle sera équipée à cet effet)
 - o Informatisation de la Bibliothèque (déjà en cours)
 - o Numérisation du cimetière
- Poursuivre La modernisation de nos matériels et véhicules pour nos agents (tracteur, voiture électrique...) pour une plus grande efficacité et un meilleur confort de travail pour nos employés.

Voici les grandes lignes de nos actions futures et bien sûr, tout ce qui vous a été proposé sur notre plaquette électorale.

Je peux vous assurer que cette nouvelle équipe est particulièrement motivée pour œuvrer dans ce sens : de l'enthousiasme, des idées qui foisonnent, une ambiance cordiale, une grande efficacité. Tels sont les ingrédients pour faire fonctionner la machine municipale entièrement dévouée pour La Bachellerie et son avenir.

J'ai aussi l'honneur d'avoir été élu 1^{er} Vice-Président de la Communauté de Communes à laquelle nous appartenons (Communauté de Communes du Terrassonnais – Thenon – Hautefort), en charge des finances, du budget et de la Santé. Une grande responsabilité qui m'oblige à beaucoup de travail, mais c'est avec enthousiasme que j'ai accepté ce poste. Dans ces conditions, je serai au plus près pour défendre les intérêts de notre commune au sein de cette collectivité de 23000 habitants.

J'aurai l'occasion de vous parler de façon plus précise des objectifs et des actions que je souhaite voir émerger au sein de l'Intercommunalité et plus particulièrement en ce qui concerne le projet de santé sur notre territoire.

Pour conclure, soyez prudents, respectez les consignes des gestes barrières concernant la COVID-19 mais surtout, pas de panique ou d'angoisse démesurée. Il nous faudra, sans doute, vivre avec ce virus pendant de nombreux mois encore.

L'intérêt collectif dépend du comportement individuel de chacun d'entre nous.

Votre Maire

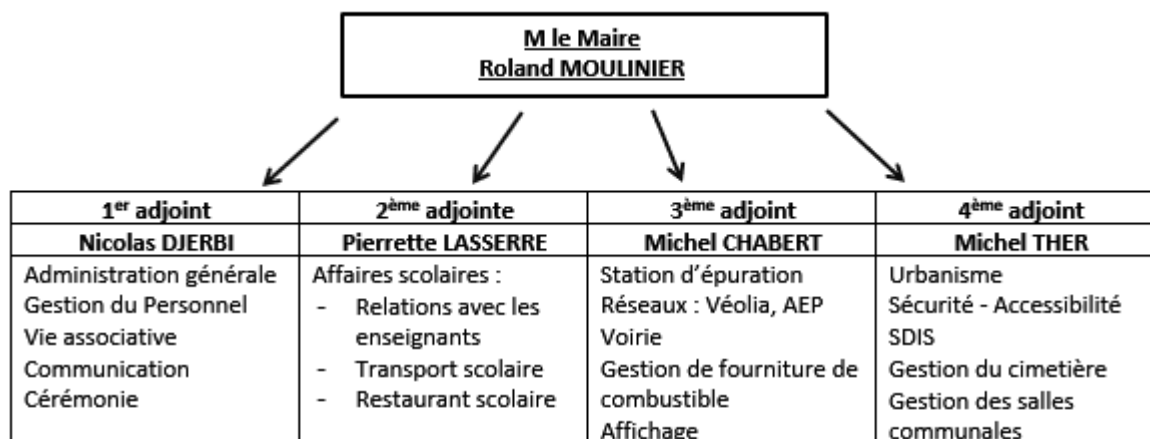
Roland MOULINIER

ORGANISATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Vous trouverez, ci-dessous, l'organisation du nouveau Conseil Municipal avec les attributions des adjoints, des conseillers municipaux délégués, mais également les membres des commissions municipales ainsi que les délégués dans les différents syndicats et EPCI.

De plus, afin d'être au plus près des habitants des villages, des délégués pour chacun d'entre eux ont été nommés et coordonnés par Eric LAROCHE. Ils seront vos interlocuteurs de proximité, n'hésitez pas à vous rapprocher d'eux en cas de besoin.

➤ ORGANIGRAMME DE LA COMMUNE :



Conseillers Municipaux Délégués		
Agnès MONPHA	Eric LAROCHE	Robert DE LOS RIOS
Affaires culturelles Affaires sanitaires et sociales Environnement-SIRTOM	Délégué villages Sentiers de randonnée Petit patrimoine	Réseaux secs : EDF, GRDF, SDE, Télécom, éclairage public Sécurité des bâtiments et travaux Gestion des services techniques


➤ DELEGUES AUX SYNDICATS ET EPCI :

COMMUNAUTE DE COMMUNES	Roland MOULINIER, Maire Nicolas DJERBI, 1 ^{er} Adjoint	
SYNDICAT A VOCATION SCOLAIRE (S.I.V.S)	TITULAIRES Pierrette LASSERRE Amélie GENEBRE	SUPPLEANTS Nicolas DJERBI Eric LAROCHE
SYNDICAT INTERCOMMUNAL RAMASSAGE ET TRAITEMENT ORDURES MENAGERES (S.I.R.T.O.M)	TITULAIRE Agnès MOMPHA	SUPPLEANT Michel CHABERT
SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ADDUCTION EN EAU POTABLE (S.I.A.E.P)	TITULAIRES Michel CHABERT Robert DE LOS RIOS	SUPPLEANTS Michel THER Jean-Jacques PICART
SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ELECTRIFICATION (SDE 24)	TITULAIRES Robert DE LOS RIOS Michel THER	SUPPLEANTS Michel CHABERT Eric LAROCHE
COMITE NATIONAL d'ACTION SOCIAL	Agnès MOMPHA	

➤ COMMISSIONS COMMUNALES :

FINANCES BUDGET	Roland MOULINIER Nicolas DJERBI Michel THER	Pierrette LASSERRE Gwladys CHESTIER	Michel CHABERT Amélie GENEBRE
AFFAIRES SCOLAIRES	Pierrette LASSERRE Nicolas DJERBI Amélie GENEBRE	Agnès MOMPHA Éric LAROCHE	
AFFAIRES CULTURELLES ET BIBLIOTHEQUE	Agnès MOMPHA Odile ALLONIER	Bertrand MATRAS	
ENVIRONNEMENT	Agnès MOMPHA Michel CHABERT Jean-Jacques PICART	Jean-Philippe LOZACH Éric LAROCHE	
AVENIR SANTE	Gwladys CHESTIER Pierrette LASSERRE Odile ALLONIER	Nicolas DJERBI Amélie GENEBRE	Agnès MOMPHA
VOIRIE	Michel CHABERT Éric LAROCHE	Michel THER	Jean-Jacques PICART
URBANISME	Michel THER Bertrand MATRAS	Eric LAROCHE	Robert DE LOS RIOS
SECURITE INCENDIE	Michel THER Michel CHABERT	Eric LAROCHE	
AFFAIRES SANITAIRES ET SOCIALES	Agnès MOMPHA Michèle GENEAREAU	Odile ALLONIER	Pierrette LASSERRE
COMMUNICATION NOUVELLES TECHNOLOGIES	Nicolas DJERBI Jean-Philippe LOZACH Amélie GENEBRE	Odile ALLONIER Pierrette LASSERRE	Bertrand MATRAS
DECORATION VILLAGE	Michèle GENEAREAU Odile ALLONIER Jean-Jacques PICART	Michel CHABERT Michel THER	Eric LAROCHE Bertrand MATRAS
COMMISSION APPEL D'OFFRES	Roland MOULINIER Titulaires Michel CHABERT Michel THER Robert DE LOS RIOS	Suppléants Jean-Jacques PICART Bertrand MATRAS Eric LAROCHE	

➤ DELEGUES VILLAGES :

VILLAGES	DELEGUES
LE CHASTEL LAULARIE MIRABEL MAS DE LEROUX	Jean-Jacques PICART Michèle GENEAREAU
LA BRAUGE LES MONTEYX	Pierrette LASSERRE
CHARNAILLAS PATER NOSTER	Amélie GENEBRE
MADELEINE RASTIGNAC	Eric LAROCHE
SINZELAS CHANTEMERLE	Michel CHABERT
LE POIRIER LE LAC	Michel THER
	
COORDINATION MAIRIE	Eric LAROCHE

BUDGET PRINCIPAL 2020

**Il s'équilibre en recettes et en dépenses de fonctionnement à
961 728,17 €**

DEPENSES		961 728,17 €
011	Charges à caractère général	199 500,00 €
012	Charges de personnel	382 000,00 €
65	Autres charges de gestion courante	99 856,00 €
66	Intérêts d'emprunts	30 250,00 €
67	Charges exceptionnelles	1 000,00 €
014	Atténuation de produits	8 500,00 €
022	Dépenses imprévues	6 578,17 €
023	Virement à la section Investissement	230 000,00 €
042	Transfert entre sections	4 044,00 €

RECETTES		961 728,17 €
013	Atténuation de charges	600,00 €
70	Produits des services	89 585,00 €
73	Impôts et taxes	611 766,00 €
74	Dotations et participations	194 944,00 €
75	Produits divers de gestion courante	22 710,00 €
76	Produits financiers	10,00 €
77	Produits exceptionnels	4 923,00 €
002	Excédent reporté 2019	37 190,17 €

- **Pas d'augmentation des impôts**
- **Autofinancement stable**

Section d'investissement

310 00 – LA BACHELLERIE

Dépenses		Recettes	
<i>Reprise des résultats</i>			
Déficit cumulé D001	243 669,60	Excédent reporté R001	0,00
Restes à réaliser	98 916,00	1068 Affectation du résultat	272 538,96
		Restes à réaliser	70 046,64
Sous total	342 585,60	Sous total	342 585,60

Nouvelles prévisions de l'exercice :

Prévisions opérations financières			
1641 remb capital emprunts bancaires	63 590,00	10222 FCTVA	23 376,00
168758 remb capital autres dettes		10223 Taxe d'aménagement	1 000,00
165 remb cautions loyers	2 500,00	165 encaiss cautions loyers	2 500,00
020 dépenses imprévues	21 404,45	024 cessions d'immobilisations	
45,, opérations pour c/ tiers		45,, opérations pour c/ tiers	
Prévisions opérations d'équipement			
lavoir	5 140,00		
matériel	12 000,00		
voirie	74 000,00		
EP Bellevue	32 000,00		
utilitaire	19 125,00	1641 prêt utilitaire	20 000,00
tracteur balayeuse	33 760,00	1641 prêt tracteur balayeuse	33 760,00
citystade	102 400,00	DETR city stade	29 864,45
		contrat de projets communaux city stade	21 375,00
total dépenses réelles	365 919,45	total recettes réelles	131 875,45
040 transfert entre sections	0,00	040 transfert entre sections	4 044,00
1391 amortissement subventions	0,00	28 amortissement immobilisations	4 044,00
15 reprise provisions budgétaires		15 provisions budgétaires	
481 transfert de charges		481 amort. charges à répartir	
041 opérations patrimoniales		041 opérations patrimoniales	
total opérations d'ordre	0,00	total opérations d'ordre	4 044,00
		total recettes section invest.	478 505,05
		021 Virement de la section de fonctionnement	230 000,00
total dépenses investissement	708 505,05	total recettes investissement	708 505,05

DEVELOPPEMENT LOCAL



REALISATIONS

▪ Travaux et entretien de voirie :

- Curage de fossés : coût 9 650 €

- Travaux de renforcement des routes et des chemins : coût 73 870 € TTC

- Route du Poirier
- Chemin de Pierre pendue
- Chemin de Fon Bouillen
- Côte des Baudènes
- Chemin de Charnaillas
- Route du Chastel
- Chemin de Rastignac



ACQUISITION DE MATERIELS

▪ Voiture électrique : coût 19 125 €

Achat d'un véhicule "Kangoo" de 7 CV au prix de 20 325 €.

Reprise de l'ancien véhicule : 1 200 €

Un prêt de 20 000 € a été contracté sur 5 ans au taux de 0,45% à la Caisse d'Epargne.

▪ Tracteur et balayeuse : coût 33 760 €

Achat d'un tracteur de la marque "New Holland" au prix de 44 400 € avec une balayeuse d'un montant de 3 360 €

Reprise de l'ancien tracteur : 14 000 €

Un prêt de 33 760 € a été contracté sur sept ans, au taux de 0,84% auprès d'Agilor Crédit Agricole.



Ces achats étaient une nécessité, compte tenu de l'ancienneté des véhicules.

La modernisation du matériel donnera à nos agents une meilleure efficacité ainsi qu'un gain de temps. De plus, il est en accord avec notre volonté de s'inscrire dans la transition énergétique.



PROJET

▪ City stade, rénovation du tennis et création d'un parking de 25 places :

L'appel d'offre est lancé. Le montant des travaux est estimé à 102 000 € subventionné à hauteur de 60 % du montant HT, soit 51 000 €

Les travaux doivent débuter courant septembre pour une durée de deux mois.

LA VIE DE NOTRE VILLAGE

- **Vie Associative** : La situation sanitaire a mis en suspens une grande partie de la vie associative de notre commune. C'est avec tristesse que les manifestations estivales habituelles, comme la Balèze, la Soirée Entrecôte, la Fête Annuelle ou les Marchés Nocturnes ont dû être annulées. Il en est de même pour les différentes activités se déroulant dans les salles communales. Nous pensons bien évidemment à tous les bénévoles pour qui ces annulations sont un crève-cœur mais également à tous les Bacheliers à qui ces rendez-vous manquent tant.

La reprise progressive des activités dépendra bien évidemment de l'évolution de la situation sanitaire et des directives gouvernementales, la protection de la santé de chacun étant évidemment la priorité. Quoi qu'il en soit, la municipalité sera toujours au côté du monde associatif, si important pour la vie de notre commune, pour l'accompagner durant cette période et pour les projets à venir.

- **Centre paramédical : une nouvelle infirmière**

Depuis le 1^{er} juillet 2020, Mme Sandrine TROCHET a succédé à Mme Marie-France PALADINO qui cesse son activité. Elle rejoint les infirmiers déjà en place : Mme Géraldine FRADIN et Pierre FRANCO.

Nous lui souhaitons la bienvenue.

VIE SCOLAIRE

- **Rentrée scolaire 2020/2021 : rentrée des classes le mardi 1^{er} septembre 2020**

Voici l'organisation pédagogique de notre RPI :

- ✓ Les maternelles (de la Toute Petite Section à la Grande Section) et les CP seront à l'école de La Bachellerie.
- ✓ Les CE1 et CE2 seront à l'école de Peyrignac.
- ✓ Les CM1 et CM2 seront à l'école de Saint Rabier.

Effectifs prévisionnels à La Bachellerie : 66 enfants

Très Petite Section : 9	Petite Section : 12
Moyenne Section : 12	Grande Section : 17
CP : 16	

Nous tenions à vous informer d'un changement dans la répartition pédagogique des élèves pour la rentrée de septembre 2020 :

Suite aux nombreuses inscriptions en Toute Petite Section, l'équipe pédagogique a décidé que les élèves seraient répartis de la manière suivante :

- Classe de Mme VERGNON : 12 PS et 12 MS
- Classe de Mme LALANNE : 9 TPS et 17 GS
- Classe de Mme MICHELET : 16 CP

Les horaires de l'école sont : 8h50/12h et 13h40/16h30.

Nous faisons la semaine de 4 jours (lundi, mardi, jeudi et vendredi).

Les listes de classes et tous les renseignements seront affichés à l'entrée de l'école.

Si vous avez besoin de contacter l'école, vous pouvez laisser un message au 05.53.50.61.91 ou appeler le lundi 31 août.

INFORMATIONS GENERALES

▪ Ouverture de la Mairie durant l'été :

Les horaires du secrétariat de Mairie pendant l'été sont les suivants :

- **Lundi, Mardi, Mercredi et Jeudi : 9h00 – 12h00**

Pour les autres jours et créneaux horaires vous devez prendre rendez-vous :

05.53.50.60.07 ou 06.78.68.12.86

▪ Congés d'été de l'Agence postale communale :

L'agence postale sera fermée du 11 au 27 juillet.

Les instances seront à retirer à Thenon.

▪ Plan canicule : du 1^{er} juin au 31 août 2020

La commune a ouvert un registre de recensement des personnes âgées et des personnes handicapées isolées de la commune, vivant à domicile, et qui en font la demande. La finalité exclusive de ce registre est de permettre l'intervention ciblée des services sanitaires et sociaux auprès d'elles, en cas de déclenchement du plan d'alerte et d'urgence.

Peuvent y figurer, à leur demande :

- les personnes de 65 ans et plus,
- les personnes de plus de 60 ans reconnues inaptes au travail,
- les personnes handicapées.

Les personnes en résidence secondaire ont toute latitude pour demander à être inscrites sur plusieurs communes.

La demande d'inscription sur ce registre est réalisée, soit par la personne concernée ou un représentant légal, soit par un tiers.

Pour les inscriptions : s'adresser au secrétariat de la mairie aux horaires habituels.

NB : le Maire n'a pas la responsabilité de la mise en œuvre du plan d'alerte et d'urgence. Cette responsabilité incombe au Préfet.

▪ Jours et horaires de tonte :

En cette période estivale, nous vous rappelons que les travaux de jardinage utilisant des appareils thermiques ne sont autorisés qu'aux horaires suivants :

- **Les jours ouvrables : de 8h30 à 12h et de 14h30 à 19h30**
- **Les samedis : de 9h à 12h et de 15h à 19h**
- **Les dimanches et jours fériés : de 10h à 12h**

▪ Elagage des arbres : procédure

~ Servitude de visibilité :

Des servitudes de visibilité peuvent être établies après enquête (art. L. 114-4 et s. du code de la voie routière). Ces servitudes peuvent comporter l'obligation de « supprimer les plantations gênantes » pour les propriétés riveraines ou voisines des voies publiques situées à proximité des croisements, des virages ou points dangereux ou incommodes pour la circulation publique.

~ **Intervention sur la voie communale et chemins ruraux :**

1. Si la nécessité d'agir d'urgence pour prévenir un danger est véritablement établie, le Maire peut procéder d'office à l'abattage d'un arbre qui risque de chuter sur une voie, et ce, même en l'absence de consentement du propriétaire (art. L 2212-4 du CGCT autorisant le Maire à prendre les mesures de sécurité qu'imposent les cas de danger grave ou imminent). Mais, il ne peut pas pour autant mettre cette opération à la charge des propriétaires défaillants, sauf à saisir ensuite le juge afin de demander le remboursement des sommes engagées.
2. Autrement, s'il s'agit d'un élagage, le Maire peut mettre en demeure le propriétaire d'élaguer les arbres susceptibles d'entraver la circulation (art. L 2212-2-2 du CGCT). En l'absence de résultats, le Maire fera procéder à l'exécution forcée des travaux et les frais afférents aux opérations seront à la charge du propriétaire. Mais, s'agissant d'une décision individuelle défavorable, la mise en demeure doit être précédée d'une mesure contradictoire (JO Sénat, 11.09.2014, question n° 11493, p. 2075) par laquelle le Maire doit préalablement inviter l'administré à présenter ses observations.

▪ **Débroussaillage :**

Dans notre département particulièrement exposé au risque d'incendie de forêt, débroussailler n'est pas qu'une obligation légale, c'est surtout un moyen de se protéger, de protéger ses biens et de protéger les autres face aux feux de forêt.

Selon l'article L.134-6, alinéa 1 et 2 du code forestier, le propriétaire doit :

- débroussailler dans un rayon de 50 mètres autour de ses constructions et sur une profondeur de 10 mètres de part et d'autre de ses voies d'accès privées.
- supprimer la végétation basse comme les broussailles, les ronces, les épineux, les fougères...
- couper les arbustes et les branches basses.
- couper les arbres morts.

Ne pas débroussailler peut faire l'objet de poursuites pénales et administratives.

Rappel :

Le brûlage des déchets verts est autorisé du 1^{er} octobre au dernier jour de février. En dehors de cette période, l'élimination doit se faire par broyage, compostage ou par le biais d'une déchetterie.

▪ **Assistants maternelles :**

CHUPEAU Sabrina	7 rue Paul GRELIERE, Résidence André LASSERRE Appartement n° 5	05.47.97.01.22
DUREISSEIX Jocelyne	120 Impasse des Chênes	06.08.27.05.90
KHOLKHAL Soumia	65 Impasse des Chênes	05.53.50.32.53
LEGALL Aurélie	7 rue Paul GRELIERE, Résidence André LASSERRE Appartement n°12	05.53.42.36.42
MARCHAL Lina	135 Chemin de la lande	05.53.50.27.10
PENICAUD Elodie	7 rue Paul GRELIERE, Résidence André LASSERRE Appartement n°4	06.69.17.05.00
TRUFFER Valérie	7 rue Paul GRELIERE, Résidence André LASSERRE Appartement n°2	06.98.89.13.40

▪ **Centre social et culturel de Thenon : changement de nom**

Depuis le 1^{er} janvier 2020, le Centre social et culturel Thenon Causses et Vézère a changé de nom.

Il s'appelle désormais Centre social et culturel « Passerelle Vézère Haut Périgord Noir ».



▪ **Accueils de loisirs :**

• **Vacances d'été 2020 : juillet et août à Thenon**

La structure ouvre ses portes en été, pour les enfants âgés de 3 à 13 ans, du **6 juillet au 25 août de 8h00 à 18h00**.

En raison de la crise sanitaire actuelle, il n'y aura pas de bus cet été. Les parents devront amener et récupérer leurs enfants directement au centre de loisirs de Thenon.

ATTENTION : les places sont limitées !!

Inscriptions et réservations obligatoires auprès du Centre Social Passerelle Vézère Haut Périgord Noir, 5 place Montaigne 24210 THENON.

Tél : 05.53.35.09.96 / Fax : 05.53.35.07.13 / Mail : csi.thenon@wanadoo.fr

• **Année scolaire 2020/2021 : RPI La Bachellerie / St Rabier / Peyrignac / Châtres**

L'Accueil périscolaire se situe à LA BACHELLERIE. Les enfants qui fréquenteront l'Accueil devront être obligatoirement inscrits au Centre Social Passerelle Vézère Haut Périgord Noir.

Les horaires de cet Accueil :

- Le matin : 7h00 - 8h40

- L'après-midi : 16h30 - 19h00

VIE CULTURELLE

- **Horaires d'été de la Bibliothèque Georges FONBELLE :**

Du 6 juillet au 24 août 2020 la bibliothèque ouvre ses portes le lundi de 14h00 à 16h00.

Pour les autres jours, les horaires restent inchangés : le mercredi de 15h00 à 19h00 et le samedi de 10h00 à 12h00 et de 14h30 à 16h30.

A noter que la bibliothèque sera fermée, outre le samedi 15 août, les samedis après-midi suivants :

- 8 août
- 22 août

- **Nouvelles consignes sanitaires : depuis le 6 juillet**

Le **protocole sanitaire d'accueil** en bibliothèque est **allégé** :

- Retour aux horaires d'ouverture habituels.
- L'entrée et la sortie se font de nouveau par la Place du 30 mars 1944.

- Deux lecteurs peuvent être accueillis en même temps dans la bibliothèque.*
- Prêt de CD.
- Quarantaine des livres rapportés : trois jours au lieu d'une semaine.

Sont maintenus :

- Port du masque obligatoire.
- Gel hydroalcoolique à l'entrée et à la sortie des locaux.
- Désinfection des livres rapportés à l'Ethanol 70°.
- Impossibilité de séjourner dans la bibliothèque plus longtemps que pour faire son choix de documents.

** A noter que les familles (parents/enfants) peuvent entrer ensemble et sans jour préférentiel.*

- Point info :

Cette année, en raison des conditions sanitaires liées à l'épidémie de COVID-19, il n'y aura pas de Point Info. Les locaux ne nous permettent pas d'assurer ce service supplémentaire.

- Prix des Lecteurs Etranges Lectures :

En raison des conditions sanitaires, ce concours de lecture départemental s'est terminé le 15 juin, au lieu du 15 avril, pour permettre aux lecteurs de finir la lecture des 5 livres en compétition.

Malgré le confinement, le Prix s'est poursuivi pour les participants ayant une adresse mail par le biais de lectures, enregistrées par l'animatrice de la BDDP, de résumés des livres et d'informations concernant les auteurs.

Les lecteurs participants de notre bibliothèque, 14 au total, ont préféré le livre somalien « Black Mamba Boy » de Nadifa MOHAMED, tout comme les lecteurs des autres bibliothèques participantes du département.

Les 5 livres en compétition sont désormais disponibles au prêt. Partez pour la Somalie, l'Algérie, la Belgique, le Sri Lanka, L'Allemagne. Dépaysement garanti !

En raison des conditions sanitaires, le pot initialement prévu après la publication des résultats, n'aura pas lieu.

ETAT CIVIL

Décès :

Le 10/01/2020 : Philippe POUGET, domicilié 275 Chemin de La Lande.

Mariages :

Le 06/06/2020 : Jérémy, Philippe, Gilbert MEKRABECH et Ilona, Espérance, Eglantine BESNARDIERE, domiciliés 7 rue Marcel MICHEL.